



## AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint :

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 383

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 6 mai 2024, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le **« règlement numéro 383 concernant l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Pacôme »**
2. **Que** le règlement numéro 383 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 383 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 8<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2024.**

François Pelletier  
Directeur général adjoint

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

#### Adoption du règlement 383

Je, soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 383** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 13 h et 16 h 30, le 8<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

François Pelletier  
Directeur général adjoint